AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0976
FR0004007813-FS0407

16 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

KAUFMAN & BROAD SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2017, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Financière Daunou 10 S.à.r.l.[1] (43-45 allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 mai 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme Financière Gaillon 8[2] qu'elle contrôle, le seuil de 30% des droits de vote de la société KAUFMAN & BROAD SA et détenir, directement et indirectement, 3 586 984 actions KAUFMAN & BROAD SA représentant 7 025 028 droits de vote, soit 17,21% du capital et 28,62% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Financière Daunou 10[4]	148 945	0,71	149 950	0,61
Financière Gaillon 8[5]	3 438 039	16,50	6 875 578	28,01
Total Financière Daunou 10	**3 586 984**	**17,21**	**7 025 028**	**28,62**

Ce franchissement de seuil résulte de la cession, par la société Financière Gaillon 8, de 251 046 actions KAUFMAN & BROAD hors marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par des fonds d'investissement gérés par PAI Partners SAS, qui est elle-même une société indépendante contrôlée par ses associés.
[2] Sise 232 rue de Rivoli, 75001 Paris.
[3] Sur la base d'un capital composé de 20 837 039 actions représentant 24 549 218 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Dont 500 actions prêtées par Financière Daunou 10 à deux administrateurs de la société KAUFMAN & BROAD, en vertu d'un contrat de prêt d'actions, restituables en cas de cessation du mandat d'administrateur.
[5] Dont 250 actions prêtées par Financière Gaillon 8 à un administrateur de la société KAUFMAN & BROAD, en vertu d'un contrat de prêt d'actions, restituables en cas de cessation du mandat d'administrateur.